

DEMANDE D'AUTORISATION
D'OUVRIRE UN DEBIT TEMPORAIRE



AR 69

Monsieur le Maire,

Je soussignée, Sarah BARO

Agissant en qualité de membre de l'association Rauz'Envies,
ai l'honneur de solliciter l'autorisation :

D'ouvrir un débit de boisson temporaire

Dans le cadre de la représentation de théâtre au Foyer Municipal, le dimanche 31 mai 2026

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 29 mai 2026

Sarah BARO

ARRETE DU MAIRE



Je soussigné Christophe QUEBEC, Maire de la Commune de RAUZAN

Vu l'article 2542-8 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.3334-1 et L.3334-2 DU Code de la santé publique ;

Vu les articles 2212.1, 2212-2, et 2214-4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés préfectoraux ;

Vu la demande ci-dessus,

ARRETE

Article premier : Sarah BARO , membre de l'association Rauz'Envies

Est autorisée à ouvrir un débit de boisson temporaire

Dans le cadre de la représentation de théâtre au Foyer Municipal, le dimanche 31 mai 2026.

Fait à RAUZAN,

Le 29 mai 2026

Le Maire,

AVIS FAVORABLE

Christophe QUEBEC

